

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


DIRECTION
DE
l'Enseignement Supérieur
5^e Bureau

Paris, le 20 MAR 1909

190

Objet :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli,
un permis de circulation à demi-tarif entre *Cette*
Marseille  et vice versa, que vous pourrez
utiliser, entre le 20 Mars et 20 Mai, pour aller assister
aux séances du Congrès du Caire.

Vous voudrez bien m'accuser réception de ce
permis.

Agréez, *Monsieur*, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par autorisation:

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,
Conseiller d'Etat,

Rayet

*Monsieur Cartailhac, membre non résidant
du Comité à Toulouse.*